

COMMUNIQUE

Le Port de plaisance de Dieppe récompensé par le Label Qualité Plaisance

Le label Qualité Plaisance décerné au Syndicat Mixte du Port de Dieppe par la Fédération Française des Ports de Plaisance offre ses 5 anneaux au Port de plaisance de Dieppe pour la qualité de son accueil et des services proposés.

Le Label Qualité Plaisance, élaboré en collaboration avec le Ministère chargé du Tourisme, la Direction Générale des Entreprises et Atout France, est un Label constitué d'un classement en 5 anneaux progressifs, 5 niveaux d'excellence relatifs à la gestion portuaire. Le port de plaisance de Dieppe s'est vu attribuer 5 anneaux.

Le Label Qualité Plaisance repose sur de nombreuses démarches qualité avec une mise à l'épreuve de terrain qui permet de recenser les meilleures pratiques au niveau national. Bien identifié par les plaisanciers français et européens, il distingue les ports de plaisance pour leur capacité à offrir les meilleurs services.

Les critères de sélection prennent en compte plusieurs domaines de référence en phase avec le parcours d'un usager de la plaisance au quotidien :

- Espace d'accueil
- Demande de renseignements en amont de la prestation
- Promotion et communication
- Gestion des demandes des plaisanciers
- Satisfaction clientèle
- Commercialisation des emplacements portuaires
- Aménagements urbains et Services portuaires
- Développement durable

Pour Jean-Christophe LEMAIRE, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Conseiller Départemental : « *Le Port de Dieppe avec une offre de plus de 800 places fait de la plaisance une activité économique et touristique à part entière. Le Label Qualité Plaisance récompense l'engagement et le professionnalisme des agents du Port de Dieppe. C'est un outil de valorisation et l'assurance de bénéficier d'une plus grande visibilité sur les marchés national et international. Il conforte l'attractivité de la Seine-Maritime et de la Normandie.* »